



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 09 février 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf février à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire,

Étaient absents excusés :

RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Date de convocation : 03/02/2026

OBJET : DELIBERATION

Relative à l'exercice du droit de préemption sur une propriété sise au 103, chemin du Creux de La Lie

Le Maire indique qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été déposée en Mairie.

Il s'agit de la DIA 2025-01 selon laquelle Monsieur NEY Fernand s'est engagé à céder à Wish Immo SARL une maison d'habitation sise 103 chemin du Creux de La Lie sur les parcelles A 380 et A782 (1 861m²) pour un montant de 297 000 €. La vente n'est pas assortie de frais de commission.

Où cet exposé, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de réemption sur ce bien.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 09 février 2026

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

